

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/12/2021

Nombre de membres :

Conseillers: 29 L'an deux mil vingt et un et le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Présents: 18

Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent

GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en

date du sept décembre deux mil vingt et un.

Présents:

Excusés: 11

Pouvoirs: 11

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Evelyne GUILLERMET, Frédéric SABATIER, Malika VIVIN, Sophie LAMBERT, Lucas GILLY, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET,

Excusés avec pouvoir:

Madame Sandrine NEGRE a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO,

Monsieur Frank SULTAN a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT,

Monsieur Éric BARRAT a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT,

Monsieur Thierry BAZZALI a donné procuration à Marie-Aude PEZERIL,

Monsieur Julien DETREZ a donné procuration à Madame Mireille GOYET,

Monsieur Jérôme ADAM, a donné procuration à Madame Christelle PAKULIC,

Madame Magali BARBEAU a donné procuration à Madame Marie-Paule DELLAROVERE,

Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET,

Madame Claudine DE RIVAS a donné procuration à Monsieur Jean-Claude METHEL

Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO

Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Monsieur Roger BERNET

Absents:

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM

Accusé de réception en préfecture 013-211300983-20211213-DEL2021-93-DE Date de télétransmission : 16/12/2021 Date de réception préfecture : 16/12/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/12/2021

<u>DCM N°2021-93 : Finances - Participation financière de la commune pour un voyage au ski</u> organisé par le Collège Alphonse Daudet d'Istres

Rapporteur: Mireille Goyet

Le rapporteur indique que par courrier du 12 octobre 2021, la Principale du collège Alphonse Daudet d'Istres a sollicité la commune pour participer au financement d'un séjour au ski pour les élèves de 6ème, à Superdévoluy qui aura lieu du 17 au 22 janvier 2022.

Elle indique que 25 élèves demeurant à Saint Mitre les Remparts scolarisés en 6ème dans cet établissement sont inscrits à ce séjour,

Le rapporteur propose aux membres du conseil municipal que la commune apporte une aide financière de 40 € par enfant saint-mitréen pour ce séjour, soit au total une aide financière de 1000 € versée au collège Alphonse Daudet d'Istres correspondant aux 25 enfants saint-mitréens inscrits à ce séjour.

Madame Marie-Aude Pezeril et Monsieur Stephane Marlot ne prenant pas part au vote.

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil municipal, à l'unanimité avec 27 voix POUR,

DECIDE de participer financièrement à hauteur de 40 € par enfant inscrit au séjour de ski organisé à Superdévoluy du 17 au 22 janvier 2022 par le collège Alphonse DAUDET d'Istres, soit une aide financière totale de 1 000 € correspondant aux 25 enfants saint-mitréens qui y sont inscrits.

PRECISE que le montant de cette participation financière de 1000 € sera versé directement au collège Alphonse Daudet.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget et inscrits à l'article 6574.

Fait les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Vincent GOYET